

Château de France élu parmi les Vins de Demain 2022 par la Fondation du Vin

Membre de l'Union des Grands Crus de Bordeaux, « un si beau nom qui l'oblige... »

Arnaud Thomassin voit dans l'acquisition en 2018 de certification HVE la confirmation de « *l'engagement de la propriété et de ses salariés au sujet de l'environnement* ». En 2019, des ruches sont installées dans le vignoble : « *nous favorisons la biodiversité en engageant des pratiques qui préservent et utilisent les zones naturelles au sein de nos parcelles et aux abords de notre propriété, respectant ainsi l'écosystème et la beauté du paysage* ».

Déjà, en septembre 2016, l'adhésion au SME du vin de Bordeaux (Système de management environnemental) marquait l'engagement de Château de France à formaliser et améliorer les pratiques existantes pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

SAS B. THOMASSIN – CHATEAU DE FRANCE

www.chateau-de-france.com

<https://www.facebook.com/search/top?q=chateau%20de%20france%20pessac%20leognan>

<https://twitter.com/cfpessacleognan?s=11> - https://www.instagram.com/chateau_de_france_leognan/

CHÂTEAU
DE
FRANCE

La Fondation du Vin reconnaît l'engagement du Château de France, dans le classement 2022.

Réalisé en toute indépendance par les membres de la Fondation du Vin, Le Vin de Demain n'est pas un classement exhaustif, c'est un recensement de 80 acteurs de l'industrie viti-vinicole, qui, par leur volonté, leur vision, leurs actions, leurs innovations ou tout simplement leur quotidien, donnent un avenir au vin, construisent Le Vin de Demain.

<https://www.fondation.wine/le-vin-de-demain>

Les ruches, installées dans le vignoble en 2019



Les pratiques environnementales du Château se traduisent concrètement sur les consommations d'énergie, sur le tri et le recyclage des déchets, les intrants, les modes de lutte antiparasitaire, les modes de culture, la protection de la santé des salariés, des riverains et des consommateurs et l'amélioration des conditions de travail des salariés. Cette démarche, facilitée par le dispositif collectif proposé par le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux, qui permet de réduire les coûts et optimiser les outils, peut déboucher sur une certification (ISO 14001).

La famille Thomassin fait partie des plus anciens propriétaires de l'appellation Pessac-Léognan. Le Château de France, qui avait été repris en 1971 par Bernard Thomassin, est conseillé depuis 1996 par Michel Rolland et est dirigé aujourd'hui par Arnaud Thomassin qui poursuit le même objectif de qualité et de développement dans le monde. Ses sœurs Véronique et Virginie sont également impliquées dans la gestion de la propriété.

Cette propriété familiale de 40 hectares en AOC Pessac-Léognan inclut 36 hectares de Cabernet sauvignon et de Merlot pour la production de vin rouge, et 4 hectares de Sauvignon et de Sémillon pour la production de vin blanc. Le Château de France rouge et le Château de France blanc se partagent les reconnaissances mondiales.